TOYOTA DREAM CAR
ART CONTEST

11e Concours artistique “Votre voiture de rêve TOYOTA”

Termes et Conditions de Participation

CONDITIONS D’ADMISSION

- TOYOTA FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.123.127 Euros, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 712 034 040, dont le siège social est sis 20 boulevard de la République 92423 Vaucresson Cedex, organise du **19 octobre 2016 au 28 février 2017** un concours artistique intitulé “TOYOTA Dream Car”, soit “Votre voiture de rêve Toyota”.
- Ce concours est gratuit et sans obligation d’achat ou de frais de participation. Il est ouvert à **toutes personnes mineures âgées de moins de 16 ans**.
- Les inscriptions se font sur la base de l’œuvre originale de l’enfant participant (ci-après dénommé Le Participant) selon les conditions suivantes :
  (a) l’âge du Participant (au moment de son inscription) doit correspondre aux tranches d’âge indiquées dans le bulletin de participation, soit (1) moins de 8 ans (2) 8-11 ans ou (3) 12-15 ans et
  (b) le Participant au concours national, organisé par Toyota France, doit avoir une résidence légale en France au moment de son inscription.
- Les œuvres déjà publiées, les œuvres ayant déjà concouru dans d’autres compétitions et les œuvres qui enfreindraient les droits de tiers, ne sont pas admises. Par ailleurs, pour des raisons de droits à l’image, les œuvres ressemblant à de précédentes œuvres du concours Toyota Dream Car ou à des peintures de renom, ou celles faisant apparaître un personnage d’une marque déposée, ne sont pas admises.
- Pour être éligibles, les œuvres doivent être en lien avec la thématique de ce concours.
- Chaque gagnant et son (ses) parent(s) ou représentant légal devront certifier que l’œuvre du Participant n’a pas été publiée précédemment, n’a pas concouru dans une autre compétition et qu’elle n’enfreint pas les droits de tiers.
- Un Participant peut concourir autant de fois qu’il le souhaite. Les prix seront limités à un seul par Participant.
- **Les œuvres doivent être soumises sur support papier A3 (29,7cm x 42 cm) ou tabloïd (27,2cm x 40,6 cm). Le format A4 (21 cm x 29,7 cm) est toléré. Les œuvres doivent être réalisées à la main, illustrées en couleur avec un fond, et ne doivent pas être créées par ordinateur**. Toutes les sortes de papier sont autorisées (4 mm d’épaisseur maximum) et tous les moyens artistiques (toute peinture dont la peinture à l’eau, feutres, crayons de couleur, etc.) peuvent être utilisés pour la création de l’œuvre.
- **Chaque œuvre doit être accompagnée d’un bulletin de participation**. Ce document peut être téléchargé depuis le site Internet www.toyota.fr/dreamcar
- Les informations requises dans le bulletin de participation sont listées ci-dessous. La clause d’Accord Parental (11) doit inclure la signature du Participant, de son (ses) parent(s) ou du représentant légal.

1. Tranche d'âge
2. Titre de l'œuvre
3. Concept de la Voiture de Rêve ("Dream Car") dessinée par le Participant
4. Nom du Participant
5. Age et date de naissance du Participant
6. Sexe du Participant
7. Nom du (des) parent(s) ou du représentant légal du Participant
8. Adresse postale
9. Numéro de téléphone et numéro de fax (si disponible)
10. Adresse Email (si disponible)
11. Signature du Participant et du (des) parent(s) ou du représentant légal attestant leur accord

- **Quand les deux parents exercent leurs droits parentaux, les deux parents doivent signer. Si seulement l'un des parents exerce le droit parental, sa seule signature est acceptée. Si aucun des parents ne peut signer, la signature revient alors au représentant légal**.
- Le Participant et son (ses) parent(s) ou représentant légal (a) doivent pouvoir entrer légalement au Japon, (b) doivent s'attendre à se rendre disponibles pour voyager au Japon selon les dates spécifiées par Toyota Motor Corporation (ci-après dénommé TMC), et (c) doivent reconnaître que TMC ne pourra pas être tenu responsable en cas de non obtention de visa pour le Japon.
- En soumettant sa participation, le Participant et son (ses) parent(s) ou représentant légal acceptent sans réserve ces termes et conditions, et ne pourront pas s'opposer ou entreprendre d'actions contre la décision finale des jurys organisés par Toyota France et TMC.

DATE LIMITE DE PARTICIPATION

- **Les participations doivent être reçues au plus tard le 28 février 2017** par l'un des moyens de dépôt indiqués ci-dessous.

COMMENT REMETTRE SA PARTICIPATION

- Les participations peuvent être remises comme suit :

(1) par courrier adressé à : TOYOTA France
Stéphanie Thumerelle
Concours artistique "Toyota Dream Car Art Contest "
20, boulevard de la République
92420 Vaucresson

(2) ou directement sur place au siège social de Toyota France – 20, boulevard de la République – 92420 Vaucresson.

SÉLECTION DES GAGNANTS

- Seules les participations remplissant les critères ci-dessus seront éligibles au concours national, puis au concours mondial.
- **Les 3 premiers de chaque tranche d'âge du concours national (au total 9 gagnants pour Toyota France) participeront au concours mondial qui aura lieu en juin 2017 au Japon**. Les œuvres, tant pour le concours national que pour le concours mondial, seront sélectionnées par des jurys et des experts désignés par TMC et Toyota France sur les critères principaux d'originalité et de créativité.

- Pour le concours mondial, les lauréats (or, argent, bronze) et meilleurs finalistes seront sélectionnés parmi les gagnants de chaque pays participant, et un Prix spécial du jury sera décerné parmi les lauréats. Cependant, il ne sera fait aucun lien entre le classement des œuvres gagnantes du concours national et celui des œuvres gagnantes du concours mondial.
- Toutes les décisions des jurys seront sans appel.
- Les gagnants du concours mondial sont éligibles une seule fois dans la même catégorie d'âge.

ANNONCE DES GAGNANTS

- Les gagnants du concours national seront annoncés en avril 2017. Les gagnants du concours mondial seront annoncés en août 2017.
- **Les résultats des concours seront annoncés sur le site Toyota France (www.toyota.fr/dreamcar). Les gagnants du concours national et les gagnants du concours mondial seront contactés directement.**
- TMC requiert que chaque gagnant et parent(s) du gagnant ou son représentant légal, signent une déclaration d'éligibilité/disponibilité et une décharge en matière de responsabilité/publicité en ce qui concerne le gagnant. Si la déclaration n'est pas signée, le prix sera perdu et réattribué au gagnant suivant.
- Le bénéficiaire du prix sera le gagnant lui-même, et non son (ses) parent(s) ou représentant légal. L'implication du (des) parent(s) ou représentant légal dans le concours, incluant, sans limite, le processus de sélection des gagnants, ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation à l'encontre du Toyota France ou de TMC. Dans l'éventualité où la notification du prix ou le prix lui-même était retourné à l'expéditeur pour non délivrance, le prix serait perdu et réattribué au gagnant suivant.
- Les prix ne peuvent pas être transmis ou vendus à un tiers sauf accord donné par Toyota France ou TMC.
- Dans l'éventualité où les gagnants des prix ne pourraient pas se rendre au Japon pour quelque raison que ce soit, ils ne pourraient bénéficier d'aucune compensation financière correspondant au prix du voyage.
- Un Participant serait disqualifié et serait privé de son prix s'il venait à enfreindre l'une des règles de ce concours.
- Toyota France ou TMC ne pourra accepter aucune contestation à l'encontre des résultats du concours national et du concours mondial.

LES PRIX

- Le prix attribué aux 3 premiers gagnants de chaque tranche d'âge du concours national est le suivant : **un lot comprenant une tablette tactile, d'une valeur totale unitaire d'environ 300 € TTC.**

Toyota France se réserve le droit de remplacer par un prix de valeur équivalente le prix annoncé ci-dessus en cas d'indisponibilité.

- **Chaque gagnant de chaque catégorie du concours mondial remportera un voyage au Japon pour lui-même et ses 2 parents ou représentant légal pour l'accompagner**. Sont compris dans le prix les billets d'avion aller-retour pour le Japon en classe économique, les dépenses de visa, et les dépenses de déplacement et de logement au Japon organisés par TMC. Les gagnants sont responsables de toutes les dépenses liées à leur déplacement vers et depuis l'aéroport de leur pays, autres frais de déplacements domestiques, et toutes taxes liées au prix (lot). Les dates des billets d'avion ne sont pas modifiables. Le voyage est prévu en août 2017. **Les gagnants seront informés ultérieurement par Toyota France du planning exact.** TMC se réserve le droit de remplacer par un prix de valeur équivalente les prix annoncés, en cas d'indisponibilité (valeur totale minimale du lot : 3 000 € TTC).

CONDITIONS

- Toyota France, Toyota Motor Europe, TMC et leurs représentants se réservent le droit d'annoncer, utiliser, adapter, imprimer ou réviser les œuvres de quelque manière que ce soit, dans tout media et tout pays ou juridiction, pour un usage commercial ou non-commercial sans avoir à révéler l'identité du Participant et sans avoir à lui donner une compensation additionnelle.
- Le dépôt d'une participation implique en outre le consentement du Participant et de son (ses) parent(s) ou représentant légal à céder et transférer à Toyota France ou TMC tous droits, titres et intérêts de sa participation – incluant, sans limitation, tout droits d'invention, de création et d'auteur. Les participations, incluant les œuvres, ne seront pas retournées.
- Le présent règlement prévoit en outre un droit d'utilisation exclusif du ou des dessins au bénéfice du Toyota France, et de TMC à partir de la réception du ou des dessins.
- Ni Toyota France, ni TMC n'assumera de responsabilité en cas de perte, retard ou dommage durant l'expédition des dossiers de participation.

• Important :

Les sélectionnés au concours national et leur(s) parent(s) ou représentant légal acceptent les conditions suivantes :

(a) Tout litige ou différend pouvant intervenir dans le cadre du concours national sera exclusivement soumis à la loi française;

(b) Le règlement complet est déposé en l'étude de la SCP SIMONIN - LE MAREC - GUERRIER, Huissiers de justice, 54 rue Taitbout - 75009 Paris - France.

(c) Le règlement complet est disponible chez Toyota France, téléchargeable sur le site www.toyota.fr/dreamcar ou pourra être adressé gratuitement à toute personne sur demande écrite reçue avant la fin de la période de participation Toyota France (20, boulevard de la République - 92420 Vaucresson). Remboursement de timbre sur demande écrite au tarif lent de la Poste en vigueur, dans la limite d'une demande par foyer (même nom, même adresse).

(d) Ce concours est soumis aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, comportant notamment au profit des participants le libre droit d'accès et de rectification aux informations les concernant en écrivant à Toyota France (20, boulevard de la République - 92420 Vaucresson).

Les sélectionnés au concours mondial et leur(s) parent(s) ou représentant légal acceptent les conditions suivantes:

(a) Tout litige ou différend pouvant intervenir dans le cadre du concours mondial sera exclusivement soumis à la juridiction de la cour de Tokyo, Japon;

(b) Ils doivent se soumettre à cette seule juridiction en ce qui concerne ces litiges et différends; et

(c) les lois en vigueur au Japon seront exclusivement appliquées pour résoudre tout litige survenant au cours du concours mondial, en dépit de toutes autres lois.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Les informations personnelles concernant le Participant et son (ses) parent(s) ou représentant légal seront collectées et utilisées par Toyota France ou TMC uniquement dans le cadre de la gestion administrative de ces 2 concours. Ces informations personnelles peuvent être transmises aux agences de publicité, conseillers, agences marketing et de promotion de Toyota France et de TMC et peuvent être utilisées pour raisons administratives et pour des traitements de données dans le cadre des deux concours, et ce sans contrepartie financière.

TOYOTA DREAM CAR ART CONTEST

Bulletin de participation au 11e concours artistique "Votre voiture de rêve TOYOTA"

Tout bulletin incomplet ou erroné ne pourra être pris en compte.

❶ Tranche d'âge

☐ (1) **moins de 8 ans** ☐ (2) **8 - 11 ans** ☐ (3) **12 - 15 ans**

❷ Titre de l'œuvre

❸ Veuillez expliquer le concept de la Voiture de Rêve que vous avez dessinée.

❹ Prénom et nom du participant :

Prénom

Nom

❺ Age du participant :

Age : _____ ans

Date de naissance Jour / Mois / Année

❻ Sexe du participant :

☐ Garçon ☐ Fille

❼ Prénom et nom du (des) parent(s) ou du représentant légal :

Prénom

Nom

❽ Adresse postale

Adresse

Code postal

Ville

Pays

❾ Numéro de téléphone et numéro de fax (si disponible)

Tél.

Fax

❿ Adresse E-mail (si disponible)

⓫ Accord : Je, soussigné, le participant et je/nous, soussigné(s) le(s) parent(s) ou représentant légal du participant, reconnaissons avoir lu et compris les "Termes et Conditions de Participation" du 11e concours artistique "TOYOTA Dream Car**".
Par la présente, je m'engage/nous nous engageons à respecter pleinement tous les "Termes et Conditions de Participation" en lien avec la soumission de l'œuvre du participant portant le titre ci-dessus, du 11e concours artistique "TOYOTA Dream Car**".

Signature du participant : **Signature du (des) parents(s) ou représentant légal du participant* :**

*Note :
• Signature du ou des parents obligatoire.
• Si les 2 parents exercent le droit parental, les 2 signatures sont obligatoires. Si un seul des parents exerce le droit parental, sa seule signature est acceptée.
• Si aucun des parents ne peut signer, la signature revient alors au représentant légal.
**Voiture de Rêve Toyota

Date Jour / Mois / Année

■ **Comment participer :** Période du concours : 19 octobre 2016 – 28 février 2017
• Merci de soumettre ensemble : votre œuvre et le bulletin de participation.
• Si le participant soumet plusieurs œuvres, chacune devra être accompagnée d'un bulletin de participation.

■ **Adresse de dépôt : sur place ou par courrier à l'attention de :** Stéphanie Thumerelle - Toyota France - 20, bd de la République - 92420 Vaucresson

■ **Renseignements auprès de Toyota France :** Téléphone : 01 47 10 81 27 – Email : stephanie.thumerelle@toyota-europe.com

Partie réservée à la gestion administrative (veuillez ne pas remplir).

Administration number (filled by distributor)	
Age category (1) ☐ (2) ☐ (3) ☐	Accepted number (by each category)
	Date accepted (Please write in the Western calendar year.) YY / MM / DD (/ /)

TOYOTA FRANCE
à l'attention de Stéphanie Thumerelle
20, bd de la République
92420 Vaucresson